

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

La Propriétaire Gérant, AUG. ALLIEN.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

PRIX de l'ABONNEMENT

Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler doivent refuser le Journal.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1873, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,

Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le journal l'Abeille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abeille d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annonciateur de Rambouillet. »

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 5 Mai 1875.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Paris, etc.), departure times, and arrival times for various routes.

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 h. | Angerville, 6 h. 19. | Toury, 7 h. 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'ÉTAMPES (Seine-et-Oise.)

Par jugement du Tribunal correctionnel d'Étampes, en date du vingt-un mai mil huit cent soixante-treize, enregistré, la nommée ARNOULT Isabelle Geneviève, femme de François JULLEMIER, âgée de vingt ans, domestique, demeurant au château des Réaux, commune de Soisy-sur-Ecole, a été condamnée en cinquante francs d'amende, cent francs de dommages-intérêts et aux dépens, pour avoir, le quatorze février mil huit cent soixante-treize, à Soisy-sur-Ecole, mis en vente et vendu, une certaine quantité de lait écrémé, denrée alimentaire, qu'elle savait être falsifiée.

Le Tribunal a, en outre, ordonné que le présent jugement serait inséré, par extrait, dans l'Abeille, journal de l'arrondissement d'Étampes, et affiché également par extrait, au nombre de cinquante exemplaires, dans toutes les communes du canton de Milly, aux frais de la femme Jullemier.

La dame OSMONT DU TILLET, propriétaire, demeurant à Paris-Passy, rue de la Pompe, numéro 45, a été, par le dit jugement, déclarée responsable de toutes les condamnations prononcées contre la femme Jullemier, sa domestique.

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition.

Étampes, le six juin mil huit cent soixante-treize.

Pour le greffier du tribunal, F. FONTAINE, Commis-greffier.

Vu au parquet, Pour le Procureur de la République, Signé: LABROUSTE, Substitué.

Feuilleton de l'Abeille

(24) DU 7 JUIN 1875.

UNE PARISIENNE AU VILLAGE.

Ce message eut pour résultat de changer en une anxiété visible la surprise peinte déjà sur toutes les figures; celle de M. Serres exprima en outre une colère violente.

— Vous direz à M. Simon, répondit-il, qu'il nous est impossible de nous rendre à ses désirs. Nous irons chez lui quand il sera seul pour nous recevoir.

A ces paroles audacieuses, le petit notaire se hâta de se lever ainsi que Camille.

— Ma femme et moi, dit-il, nous n'avons aucune raison pour refuser d'aller chez notre oncle.

Le maître de forges eut un geste qui signifiait: « Je ne puis vous empêcher de commettre une bassesse. »

Mais l'impassible Joseph s'étant approché lui dit à mi-voix: — Monsieur Simon ne m'a pas chargé de vous exprimer un désir, il m'a chargé de vous transmettre un ordre.

Le maître de forges devint pourpre et faisant un effort pour comprimer son indignation, il répondit: — C'est bien, j'irai.

— Il faut que Madame et Mademoiselle vous accompagnent, insista l'inflexible messager.

Du rouge vif, M. Serres passa au violet foncé; il ne put parvenir à faire sortir de sa gorge serrée aucun son distinct; et Joseph dut se contenter d'un simple signe d'acquiescement.

ÉTAMPES.

* * * La Société d'Horticulture d'Étampes tiendra son exposition dans la salle de la Rotonde, située Promenades du Port. Elle sera ouverte au public les dimanche 8 et lundi 9 juin. — Prix d'entrée: 50 centimes le premier jour, et 25 centimes le second.

Laissez au mystère ses voiles, A la nature ses secrets;

surtout quand vous ne devez pas les lui arracher plus heureusement qu'à votre début.

Voilà, j'en suis bien sûr, le conseil que, mentalement, vous m'avez donné, lecteurs, et vous surtout charmantes lectrices, si friandes de nos bonnes représentations: oui, bien à tort je vous ai fait rêver une amusante soirée pour dimanche dernier.

J'accepte tout ce que vous pourriez me dire de désagréable, — si cela vous était possible! — mais je n'en vais pas moins chercher à m'excuser: je n'ai annoncé que ce qui m'avait été prôné, — une lettre avait même été écrite au directeur.

Le samedi, mon étoile disparaissait, m'avertissant ainsi, du contre-temps qui empêcherait notre représentation; mais trop tard pour vous en prévenir.

Je n'ai pas du reste encore perdu tout espoir. Quelques personnes ont été chercher un dédommagement lundi, au concert de la Rotonde; qui, paraît-il, a surpassé tous ceux donnés jusqu'à ce jour. La salle m'a paru très-fraîchement ornée, et si ma lunette, — scandalisée d'un semblable emploi, — ne me trompait à dessein, les artistes ne dépareraient pas la scène.

Quant aux voix, elles devaient assurément être plus harmonieuses que celles qui croissent à mes oreilles, car on battait des mains avec enthousiasme.

XXII.

MADAME MÜLLER.

M. Simon était très-pâle; couché dans un grand fauteuil, il tenait les mains de Jenny, assise sur une chaise basse à ses pieds. D'un froid signe de tête, il accueillit ses nièces et ses neveux. La dame vêtue de noir et Olivier étaient là.

Joseph avait avancé des sièges, et les Serres aînés et les Serres jeunes, les uns humiliés et pleins de haine, les autres un peu émus et en proie à une vive curiosité, avaient pris place autour de leur oncle.

— Avant toute chose, dit celui-ci, je dois vous présenter Madame.

Et, désignant d'un geste respectueux l'étrangère en deuil, il ajouta: — Madame Müller.

Les Serres aînés exécutèrent un raide salut, méprisant et hostile; les Serres jeunes s'inclinèrent avec courtoisie.

— Maintenant, reprit le vicillard, je désire que vous écoutiez l'explication que M. de Longchamps, à ma prière, consent à vous donner.

Olivier, debout, adossé contre la cheminée, frappa un coup léger à une porte qui était non loin de là. Cette porte s'ouvrit aussitôt, et l'on vit apparaître Clément Niquet pantelant, débraillé et toujours tenu aussi solidement au collet par Antoine, son vigilant gardien.

— M. Simon, dit Olivier, veut que je vous démontre la fausseté des calomnies dont M^{lle} Jenny a été victime. Je vais le faire, seulement pour lui être agréable. Il me suffirait d'être seul à savoir combien elle est digne d'estime et de respect, et devant vous je la remercie de l'honneur qu'elle me fait en acceptant mon nom.

J'étais, l'autre jour, en train d'examiner la descente des voyageurs; plusieurs militaires se trouvaient parmi eux.

Y a-t-il donc de la troupe ici, demandai-je, au gardien de mon nouveau domaine? Ce ne sont pas des soldats, me répondit-il, mais des engagés volontaires d'un an, des quinze cents francs.

Comment ce ne sont pas des soldats! parce qu'ils donnent quinze cents francs, pour avoir le triste privilège d'apprendre en un an, ce que les autres apprendront en cinq.

C'est égal, dit-il, nous en recauserons; et il s'en alla peu convaincu de la force de mes arguments.

Que vous dire encore; qu'il ne suffit pas de marcher à quatre pattes, pour ne pas être entendu; qu'après avoir ouvert quatre portes sans bruit, il faut bien se garder de les refermer; qu'une sale injure, glisse toujours sur un esprit bien fait, et qu'il ne faut pas trop employer le mot butiner, si l'on veut garder l'incognito. Mais cela ne vous intéresse guère et vous préférez peut-être que je vous parle de l'Exposition de fleurs et de légumes qui ouvre ses portes aujourd'hui; mais patience... aussi bien, ne suis-je pas en train de parler roses ou tulipes; je vois tout en noir, au point de croire qu'une nuée de corbeaux passe devant l'objectif de ma lunette.

ASTRONOME II DE GUINETTE.

Le Couronnement d'une Rosière.

Nanterre, ce joli village qui dort à l'ombre du Mont-Valérien, n'a pas seul le privilège de cette cérémonie.

Il y a comme cela deux ou trois coins de terre en France où l'on ne craint pas de cultiver la vertu, en même temps que les pommes de terre ou les vers à soie.

Dans un récit clair et rapide, il rétablit la vérité des faits que la malignité publique avait dénaturés à plaisir. Une à une il détruisait les calomnies que les ennemis de la jeune fille avaient dirigées contre elle. Il raconta comment il l'avait suivie sur la route, cette nuit où elle allait secourir la Louvette, et comment il avait découvert que Niquet était un lâche coquin qui avait essayé de la compromettre pour se venger de ses dédains.

A cet endroit de son discours, il s'arrêta pour saisir le clerc par les épaules et le jeta sur le parquet à deux genoux devant Jenny. Puis, il fit un signe à Antoine, qui reprit possession de son prisonnier et l'emmena, en le tenant toujours avec une solidité qui lui faisait perdre la respiration.

Le maître de forges, sa femme et l'automate restaient sur leurs chaises, raides et guindés, ayant un air d'incrédulité rageuse; mais la jolie Camille, le visage animé d'un franc repentir, marcha vers Jenny et lui tendit sa petite main.

— Je vous ai méconnue moi aussi, dit-elle, et j'ai failli vous faire beaucoup de mal; mais je ne suis coupable que d'étourderie, et je vous prie de me pardonner.

Alors le vieux Simon, assisté de son fidèle Joseph, se souleva dans son fauteuil et dit: — Ecoutez maintenant ce qu'il me reste à vous apprendre.... Vous avez su comment ma fille Jenny fut perdue pour moi.... comment sa disparition — après la mort de celui que j'avais refusé de lui donner pour mari — m'inspira une pensée terrible qui pénétra dans mon cœur et pendant seize années ne m'a laissé nul repos. — Mais aujourd'hui je suis soulagé de cette terrible angouisse.... Ma fille, dans un acte de suprême désespoir, n'a point cherché la mort avec son enfant; Dieu n'a pas voulu que cette âme pure et courageuse devint criminelle; il l'a réunie dans le ciel à celui qu'elle avait aimé sur la terre.

Je le proclame à la stupéfaction des gens qui ne croient à rien: il y a de ces endroits là en France.

Entre la Rosière de Suresnes, la Rosière d'Argenteuil et celle de Vernon, où la fête se passe en famille, d'après la volonté du fondateur, on en trouve encore dans bien d'autres régions.

Dans une petite commune du département de Saône-et-Loire, entre autres, à Saint-Jean-des-Vignes, un religieux de Courcelle-les-Citeaux a fondé en 1823, un prix annuel de 4,200 fr. à décerner alternativement à une jeune fille ou à un jeune homme.

Mais le privilège de couronner de roses les jeunes filles méritantes n'appartient pas seulement à la France.

Des cérémonies identiques ont lieu dans différents pays.

Une anecdote, à ce propos...

Lorsque le comte de Provence (depuis Louis XVIII), pendant son exil, passa par la petite ville de Blankenberg, le bailli vint le prier de vouloir bien présider la cérémonie du couronnement d'une Rosière.

L'auguste voyageur accepta de bonne grâce et posa la couronne de roses sur la tête de la jeune fille agenouillée.

« Dieu vous la rende, Monseigneur, » lui dit finement l'aimable enfant en se relevant.

« Et Dieu me la rende!... » ajoutait Louis XVIII, quand il racontait plus tard l'anecdote aux Tuileries...

On trouve des Rosières jusque en Chine.

Dans la Céleste-Empire, à l'équinoxe du printemps, on décerne publiquement une couronne de roses-thé à une jeune fille choisie par les mandarins.

Et montrant Jenny, il ajouta:

— Voici mon enfant, — ma petite-fille; — qu'elle m'a envoyée, pour me fermer les yeux et m'appeler le pardon.

Cette conclusion que les Serres aînés n'avaient point prévue leur fit faire à tous trois un brusque soubresaut, comme s'ils avaient été saignés d'un même coup de fouet.

— Que signifie cette invention ridicule? s'écria le maître de forges avec violence; c'est une supercherie honteuse contre laquelle je proteste énergiquement.

M. Simon laissa tomber sur les révoltés un regard de mépris.

Mais M. Serres aîné, cette fois, ne pouvait s'humilier pour si peu. L'immense fortune qu'il regardait comme la sienne propre, qui payait son luxe et légitimait son orgueil, méritait qu'on la défendit vaillamment.

— Des preuves! des preuves! reprit-il. Il nous faut des preuves. Nous ne permettrons pas à une étrangère de s'introduire frauduleusement dans notre famille.

Puis, se retournant vers M^{me} Müller, il ajouta avec une croissante fureur.

— Et vous, Madame! qui êtes-vous donc alors? Quel est votre rôle dans cette intrigue?

Ainsi interpellée, la dame vêtue de deuil répondit d'une voix harmonieuse et douce: — Je suis la mère adoptive de cet enfant.

Le maître de forges était exaspéré. Il se leva, et sans le moindre souci de la respectabilité, d'un air furibond il lui jeta ces paroles insultantes:

— Combien vous a-t-on payé ce mensonge? Un regard du vieux Simon l'arrêta, — et l'automate, — qui possédait, à défaut de qualités brillantes, une forte dose de bon sens pratique, avança doucement sa main osseuse, et le tira par le pan de son habit jusqu'à ce qu'il se fût déridé à se rasseoir.

Seulement, dans ces parages éloignés, la vertu n'est pour rien dans l'élection.

On décerne cette récompense à celle qui possède... les plus petits pieds (historique).

A Yokohama, au Japon, c'est, comme à Nanterre, la jeune fille la plus honnête est solennellement proclamée Rosière.

Seulement, à partir du moment où elle a reçu cette marque de distinction, c'est son père qui devient responsable de sa conduite.

Au cas où, dans l'année qui suit la cérémonie, elle viendrait à manquer à ses devoirs, le père, d'après la loi, est tenu de s'ouvrir le ventre avec son sabre.

Cet usage, qui ne manque pas d'une certaine excentricité, doit énormément contribuer à retenir les jeunes Japonaises, Rosières de l'année, dans le sentier de la vertu.

Pour peu qu'elles aient du cœur, chacune d'elles doit avoir constamment devant les yeux le sabre de son père...

La conclusion de ceci c'est que, dans tous les pays du monde, sous toutes les latitudes, on a compris que l'honnêteté et le mérite étaient des qualités à stimuler... (La France nouvelle).

Pierre Lebrun de l'Académie française.

Le jeudi 29 du mois de mai dernier, l'Académie française devait tenir sa séance publique pour la réception de M. Littré; mais ce jour-là, l'Institut a dû être fermé pour cause de décès. La qualification d'immortel ne doit être prise qu'au figuré même pour les quarante de l'Académie française.

M. Pierre Lebrun était mort la veille, il était né à Paris, le 29 novembre 1785; il avait donc près de quatre-vingt huit ans. Si ceux qui meurent jeunes sont chéris des dieux, comme dit un poète de l'antiquité, privilège que peu de monde envie à ces êtres favorisés, ceux qui meurent chargés d'années sont bien souvent chéris de leurs semblables. Du moins, ils ont eu tout le temps de conquérir leur affection. Et Lebrun était de ce nombre.

M. Pierre Lebrun demeurait rue de Beaune, au quatrième étage, et tous les matins et soirs, il descendait et remontait ses escaliers comme un homme de trente ans. Il n'avait aucune de ces infirmités qui, la plupart du temps, sont le lot des vieillards; il ne tremblait pas et se rasait lui-même tous les matins. Mardi encore, il ne souffrait nullement, racontait un de ses amis, et ce n'est que dans ses escaliers que, pris subitement d'un malaise, il tomba foudroyé par une apoplexie. La mort fut instantanée.

Plus de trois cents personnes assistaient à ses obsèques qui ont eu lieu en l'église Saint-Thomas d'Aquin, jeudi 29 mai.

Depuis la cérémonie religieuse la dépouille mortelle a été transférée à Provins, et déposée dans un caveau de famille.

Pierre Lebrun, n'était pas parent de Lebrun-Pindare, il n'avait de commun avec ce dernier que le nom et le talent poétique.

Lebrun était de ces poètes qui préfèrent la qualité au nombre. Il était très sobre de vers. En dix ans, il n'écrivit que trois pièces rimées. Mais la chute de

— J'exige de vous et des vôtres, dit M. Simon, un respect sans bornes pour Madame. Ne l'oubliez pas.

Et s'adressant à M^{me} Müller, il ajouta :

— Ils ne savent pas qu'elle dette de reconnaissance j'ai contractée envers vous. — Je vous prie donc de vouloir bien recommencer. — afin qu'il soit entendu de ma famille, — le récit que vous m'avez déjà fait.

Et M^{me} Müller dit :

— Il y a seize ans, dans une mansarde de la maison que j'habitais à Paris, demeurait une jeune femme avec son enfant. Son mari était à l'hôpital, où tous les jours elle allait le visiter. Son visage doux et triste, doué d'une grande beauté, sa distinction, sa misère, causaient l'étonnement et attirait la sympathie. Un matin, comme elle rentrait de sa visite quotidienne à l'hôpital, le concierge, qui la vit pleurer, l'interrogea. Elle répondit que son mari était mort; et deux jours entiers s'écoulerent sans qu'on la vit reparaitre. Une crainte me traversa l'esprit. J'allai frapper à la porte de sa mansarde; on ne répondit pas; j'entraï. Elle était étendue sur son lit, en proie à une fièvre violente; auprès d'elle une toute petite fille dans son berceau pleurait de faim. Je m'installai à son chevet. Elle avait le délire. Ses discours qui me navraient de tristesse ne pouvaient rien m'apprendre sur ses malheurs. Je découvris seulement qu'elle s'appelait Jenny Serres. Cette nuit-là même, elle mourut. J'avais perdu un fils, j'étais seule au monde; j'adoptai son enfant, et en souvenir d'elle je lui donnai le nom de Jenny.

M^{me} Müller avait achevé son récit. Olivier s'étant emparé de sa main y déposa un baiser tendre et respectueux. Elle lui adressa un long regard, un regard craintif et ardent à la fois, un regard étrange que nul ne remarqua. Puis elle dit à Jenny qui s'était levée pour enlacer dans ses bras sa mère adoptive :

— Ma Jenny, pardonne-moi de t'avoir caché ce triste

l'Empire révéilla sa muse somnolente ou paresseuse, et il se remit à l'œuvre avec une activité presque fiévreuse.

Le fauteuil de Pierre Lebrun est le second vacant en ce moment à l'Académie française.

Un fauteuil sur lequel on peut s'asseoir pendant quarante cinq ans et qui sera encore très ardemment convoité par un candidat! C'est aux fauteuils plutôt qu'on devrait appliquer l'épithète d'immortels, — s'il y avait des fauteuils à l'Académie.

Il est vrai que Lebrun avait d'autres sièges, — à la Chambre des pairs, par exemple, sous le gouvernement de Juillet; au Sénat, sous le second Empire, — sans compter le fauteuil qu'il occupa pendant dix huit ans, de 1830 à 1848, à la direction de l'Imprimerie royale, c'est-à-dire pendant tout le règne de Louis Philippe.

Et c'est pendant dix-huit ans aussi qu'il siégea au Sénat, de 1853 à 1870, c'est-à-dire pendant presque toute la durée du deuxième Empire.

Pierre Lebrun était un littérateur de plus de valeur qu'on ne le croyait généralement. M. Weiss, dans *Paris Journal*, a cité de lui une délicieuse pièce de vers, la *Chanson des Matelots d'Hydra*, composée en 1820, sous le ciel de la Grèce.

Aujourd'hui, M. Armand de Pontmartin raconte dans la *Gazette de France* une anecdote amusante de la vie de Lebrun, suivie de quelques très-jolis vers de lui fort peu connus :

Il dînait un soir chez M^{lle} Mars avec un groupe d'artistes, de journalistes et de poètes. On parlait de l'incroyable outrecuidance d'un jeune compositeur nommé Rossini, qui avait osé refaire le *Barbier de Séville* de Paisiello. — A-t-on idée de cette folie? disait Berton. — Je retiens d'avance une place au parterre des Bouffes pour le siffler comme il le mérite, ajoutait Andrieux.

M. Lebrun, toujours habile à flairer le succès, essayait de défendre l'aulacieux sacrilège. — Voyons! lui dit enfin la maîtresse de la maison, vous avez, mon cher ami, beaucoup d'esprit et de talent... Eh bien! oseriez-vous refaire... par exemple... — elle chercha un instant — le *Chêne* et le *Roseau*?... M. Lebrun devint rêveur et ne parla plus que par monosyllabes. Une demi-heure après, il parut sortir de sa distraction, s'approcha d'une table et crayonna les vers suivants :

— De mes rameaux brisés la vallée est couverte,
Disait au vent du nord le Chêne du coteau;
Dans ton courroux, barbare, as-tu juré ma perte,
Tandis que je te vois caresser le roseau?

— J'ai juré, dit le Vent, d'abattre le superbe
Qui me résiste comme toi,
Et de protéger le brin d'herbe
Qui se prosterner devant moi...

Avisé aujourd'hui même à désarmer ma haine,
Où j'acheve aussitôt de te déraciner.

— Je puis tomber, reprit le Chêne,
Mais je ne peux me prosterner!

Combien, répéterons-nous, il y a-t-il de nos jeunes poètes capables d'en faire autant?

Nouvelles et faits divers.

— Samedi dernier, M. Macé, commissaire de police aux délégations judiciaires, assisté d'agents, se présentait au domicile du sieur B..., rue Dauphine, au moment où celui-ci, penché sur une table, se livrait à la confection d'un billet de banque de 20 francs. Le flagrant délit était patent, et le sieur B..., ainsi que deux femmes qui se trouvaient dans sa chambre, ont été arrêtés. Le commissaire a procédé à une perquisition qui lui a fait découvrir tout l'appareil, d'ailleurs fort simple, au moyen duquel le sieur B... se livrait à son travail de reproduction.

secret. Tu étais heureuse auprès de moi; j'ai eu peur d'attrister ta jeunesse.

— Mais ce ne sont point là des preuves! s'écria le maître de forges.

— Des preuves, Monsieur! j'en ai, dit le vieux Simon.

Et il ajouta en présentant à Camille un médaillon qui ne le quittait jamais :

— Regardez ce portrait, c'est celui de ma fille morte.

Camille poussa une exclamation de surprise.

— Jenny! fit-elle.

— D'ailleurs, poursuivit le vieillard, j'ai le droit d'adopter cet enfant.

— Et je rédigerai l'acte, dit le petit notaire.

Les Serres jeunes étant ainsi passés à l'ennemi, les Serres aînés tombèrent dans le découragement.

C'était pitié de les voir, avec des mines effarées, exhaler leur rage impuissante en regards furieux et désespérés.

Jenny, en signe d'amitié et de réconciliation, était allée embrasser Camille. Et M^{me} Müller, un peu à l'écart avec Olivier et tenant les mains du jeune homme, lui parlait à voix basse.

Pendant que ceci se passait à la forge, Niquet avait repris le chemin de l'auberge du Grand-Saint-Eloi. Mais dans le livre du destin, à la page qui concernait Niquet, ce jour-là devait être marqué d'un signe néfaste. A peine le clerc sortait-il des mains d'Antoine, qu'il alla tomber à quelques pas de la forge en plein au milieu du groupe de ses amis les masques, lesquels, soucieux et préoccupés, à petits pas, retournaient au village.

La rencontre était fâcheuse, car les jeunes habitués des veillées de la mère Capitaine étaient à son égard dans des dispositions peu bienveillantes. Surtout Pierre Baudoin, Jean Guizet et Thomas Clere, qui, ayant joué

— Nous engageons fortement les bibliophiles à faire leurs prix avec les relieurs avant de leur confier leurs volumes.

M. de Montbrizon, grand amateur de livres, qui a une des plus belles bibliothèques de France à son château de Saint-Roch, n'a pas l'habitude de marchander les objets d'art; sa fortune lui permet d'y mettre le prix, et il y consacre les sommes que tant d'autres personnes de sa position gaspillent inutilement. Il a déjà payé plus de 50,000 francs à son relieur habituel, M. Chambolle-Duru. Dernièrement il lui remit deux beaux volumes de gravures, les œuvres de Bernard Palissy, et les façences de Henri II. Chaque volume avait coûté 500 fr. M. de Montbrizon recommanda à son relieur de les véter honnêtement, et de confectionner une reliure digne du texte. Sur ces indications, M. Chambolle-Duru se mit au travail et livra à son client les deux volumes; il demandait 1,400 francs pour la reliure des façences d'Henri II et 2,400 francs pour la reliure des œuvres de Bernard Palissy.

Cela sembla exorbitant; M. de Montbrizon consulta son avoué, M^e Masse; tous deux, fort connaisseurs, estimèrent qu'en se montrant très-généreux ils pouvaient offrir deux mille francs. M. Chambolle-Duru soutint en justice ses prétentions et réclama 3,800 fr. pour les deux volumes. Le tribunal nomma M. Krantz-Bauzonnet expert. M. Krantz-Bauzonnet et M. Chambolle-Duru ont la spécialité des reliures riches; ce sont les augures de la corporation; en conséquence, l'expert fut d'avis que la somme réclamée n'était pas exagérée; il ajouta qu'il aurait demandé davantage!

Nous avons vu les volumes; ils sont fort beaux assurément, mais la note à payer est belle aussi. La reliure est tout en ébène vert, avec mosaïques de chagrin de diverses couleurs.

M^e Masse a fort habilement contesté les prétentions de M. Chambolle-Duru au nom de M. de Montbrizon; M^e Cresson lui a répondu; mais le tribunal n'ayant d'autre élément pour s'éclairer que le rapport de M. Krantz-Bauzonnet, a condamné M. de Montbrizon à payer 3,800 francs la reliure de ses deux volumes.

— Un fait curieux dû à l'observation de M. Robert Fol, de Falmouth, et qui montre jusqu'où peut aller l'instinct des animaux en semble pourtant le plus dépourvus, est signalé par le *Moniteur du Calvados* :

Les pêcheurs de Falmouth, qui prennent les crabes dans les fentes des rochers, au cap Lizard, les apportent vivants à Falmouth et les enferment dans une boîte pour les vendre, après avoir toutefois brûlé leur carapace avec un fer rouge, afin que chaque personne puisse reconnaître le lot qui lui appartient. La boîte se trouve à deux lieues de l'entrée du port, et ce dernier est à trois lieues environ de l'endroit où on les a pris. Un accident ayant amené la rupture d'une de ces boîtes, les crabes s'échappèrent, toujours empreints de leur marque, et, deux ou trois jours après, les pêcheurs les retrouvèrent dans les mêmes rochers où ils les avaient pris.

Il reste à expliquer comment ces crabes, que l'on avait apportés de Falmouth dans un bateau, ont pu deviner qu'après avoir gagné l'entrée du port, il leur fallait se diriger ou à droite ou à gauche, et de quelle façon ils ont pu franchir les trois lieues qui les séparaient des rochers où ils avaient été pris.

Dans l'impossibilité de donner une explication suffisante de ce fait bizarre, il faut admettre que l'instinct de ces animaux les a seul guidés dans la route qu'ils ont suivie pour regagner leurs demeures.

— La vertueuse Allemagne ne déteste pas une aimable gâté, parait-il. Voici quelques annonces prises dans la *Gazette de Voss* qui sont tout à fait édifiantes :

Un jeune homme bien élevé s'offre pour accompagner à l'exposition de Vienne une dame riche d'un âge mur.

Un jeune homme désire entrer en relation avec une jeune dame qui soit jolie, pour visiter avec elle théâtres et concerts, etc.

dans la parade les principaux rôles, étaient tourmentés de graves inquiétudes.

L'arrivée de Niquet fut donc saluée par un concert de huées et de quolibets. Aux railleries succédèrent les menaces, puis vinrent les boureaux qu'il reçut avec la stoïque insensibilité d'un soliveau. On s'anima au jeu, et Thomas Clere, qui était l'homme ingénieux de la bande, ne tarda pas à avoir une idée si excellente, qu'elle obtint d'emblée tous les suffrages. Il s'agissait d'emmener le clerc sur la place pour le faire sauter entre deux draps.

— Cette mascarade-là sera plus amusante que la sienne, dit-il, et elle ne fera de tort à personne.

Jean Guizet pensa au contraire que cela ne pouvait qu'être agréable à Olivier.

Et les autres s'écrièrent en chœur :

— Allons chercher des draps chez la mère Capitaine!

Clément Niquet, aussitôt entouré par ses complices, ne leur opposa que la résistance inerte et négative de son propre poids. Il était incapable de faire un geste ou de proférer un son. On l'entraîna comme un mannequin en le poussant par les épaules et en le tirant par les bras.

Il arriva ainsi jusqu'à l'auberge du village. Puis, tout à coup, ranimé sans doute par quelque horizon dirigé dans un endroit sensible, il sortit de sa torpeur et fit un effort pour reconquérir sa liberté.

Les paysans surpris n'avaient pas eu le temps de l'empêcher de fuir. Ils se lancèrent à ses trousses, et une chasse, semblable à celle qui avait conduit la Louvette dans les pâquis, commença. Mais elle n'eut qu'une durée fort courte et un intérêt médiocre; le gibier, après avoir fourni une course de cent mètres à peine, se déroba soudain.

Niquet, qui ne raisonnait plus et n'obéissait qu'aux instincts de la peur, s'était précipité aveuglément dans la première maison qu'il avait vue ouverte.

Deux jeunes négociants, qui ont le sac, deux bons lurons, demandent à faire la connaissance de deux jolies dames.

Les jeunes et jolies femmes qui voudraient consentir à se laisser photographier dans des attitudes gracieuses (sic), sont priées de donner leur adresse.

Elles ne sont point si prudes, comme on le voit, les Gretchen, les Charlotte et les Dorothée d'outre-Rhin.

— Voici la fabrication d'un nouveau papier qui se prépare. Cette fabrication donnera les moyens de faire face à l'énorme consommation de ce produit qui se fait aujourd'hui. Il s'agit de l'extraction mécanique de la matière textile enveloppant les liges du houblon. A l'aide de cette matière on fera du papier. Les inventeurs sont MM. Jourdeuil, Parisot et Guasco, de Beirre-le-Châtel (Côte-d'Or). Ils ont soumis de remarquables résultats au neuvième congrès des fabricants de papiers, tenu à Paris au commencement de ce mois. Leur découverte est appelée, sans aucun doute, à un avenir important.

WARREN ET BROS.

Un Beauceen visionnaire.

Dans les premières années du règne de Louis XVIII, une aventure fort extraordinaire occupa tous les esprits. Un berger de la Beauce, nommé Martin, homme simple, sans éducation, d'une vie parfaitement régulière, estimé, honoré par tous ceux qui le connaissaient, prétendit que pendant qu'il était tranquillement occupé à cultiver son champ, il avait été frappé tout à coup par une vision et par l'apparition d'un ange. Il affirmait avoir entendu très-distinctement une voix qui lui donnait une mission pour le roi et lui offrait en même temps un moyen sûr de forcer le monarque à croire à sa véracité.

Martin se montrait convaincu de la réalité de ces apparitions, loin de douter il avait la plus grande confiance dans la mission qu'il croyait avoir reçue de la Providence.

Il n'avait plus dans la tête qu'une idée, celle de parvenir jusqu'à Louis XVIII, et de lui révéler les faits dont il avait été instruit miraculeusement.

Il publia d'abord la relation des événements qui lui étaient arrivés, il eut recours pour cette publication à la plume d'un écrivain janséniste, Louis Silvy.

Cette publication excita la curiosité publique, trouva des partisans, mais néanmoins ne fit pas ouvrir les portes des Tuileries à notre visionnaire.

Martin se mit en route pour Paris, et arriva dans la capitale, il fit des démarches nombreuses pour obtenir une audience du roi, annonçant qu'il avait une mission céleste. Le duc de Cazes, qui était alors ministre, usa de son autorité pour l'empêcher d'approcher du souverain.

Le vicomte de La Rochefoucauld, ancien aide-camp du roi Charles X, dans des Mémoires sur la Restauration, donne des détails curieux sur ce personnage bizarre dont l'opinion publique se préoccupa un moment avec assez de vivacité.

« C'était chose reconnue et convenue dans le pays que Martin avait des visions, des révélations, des communications avec des êtres surnaturels. Cela ne faisait de mal à personne; et non-seulement ces bruits ne nuisaient en aucune façon à la réputation d'honnête homme dont Martin jouissait, mais, au contraire, même, il en retirait peut-être quelque considération auprès des esprits forts et des esprits faibles du canton. Les gens sages s'en occupaient peu, soit qu'ils fussent médiocrement disposés à croire aux visions de Martin, soit que la réalité de ses visions ne leur fût pas bien clairement démontrée. D'ailleurs, comme Martin ne demandait rien à qui que ce soit, qu'il avait à peu près de quoi vivre, qu'il était laborieux, pacifique, chrétien pratiquant et d'ordinaire silencieux, il était en bonne intelligence avec son maire et son curé : en

La bande des masques s'était arrêtée sur le seuil.

Il traversa tout courant un corridor désert, se jeta à corps perdu dans une porte entrebâillée; une chambre était là, aux fenêtres closes, aux rideaux coulés, pleine d'obcurité et de silence. Niquet y entra comme un renard dans son terrier, et tout aussitôt, une voix basse, impérieuse, retentit à son oreille :

— Ne savez-vous point où vous êtes, et ce qui se passe ici ?

Il était au presbytère. Un vieillard revêtu de l'habit ecclésiastique, l'abbé Collin, se tenait devant lui, et de son bras étendu lui montrait un lit, sur lequel était couchée la Louvette qui attendait la mort.

Pauvre fille, jetée sur la terre pour servir de jouet aux passions des méchants, l'heure qui allait sonner pour elle était l'heure de la délivrance.

La tête renversée en arrière, la bouche à demi ouverte, les yeux éteints, elle attendait, dans une dernière angoisse, cette heure solennelle et miséricordieuse. Sa vieille grand-mère, courbée sur son lit, la couvrait d'un regard fixe et ardent. Les draps blancs dessinaient le contour de son corps déjà raidi; mais un râle sourd s'échappait de sa gorge, et la mort, lente à accomplir son œuvre, imprimait encore sur ses traits de douloureuses contractions.

Niquet dans son accoutrement de carnaval, avec sa veste de marin qui n'avait plus qu'un pan, et son chapeau dont on avait crevé le fond, Niquet, haletant, éfaré, hideux, stupide, contemplant ce spectacle.

XXIII.

CONCLUSION.

Un mois s'est écoulé, et dans sa pauvre église, l'abbé Collin a célébré un mariage que Dieu a béni.

somme, Martin était estimé universellement dans Gallardon, et même aux environs.

« La terre d'Éclimont, alors habitée par ma grand-mère, madame la duchesse de Luynes, est située à quelques pas de cette petite ville. Le bruit des entretiens socratiques de Martin y était parvenu. On n'avait nulle raison, au château, de désirer d'en savoir davantage. Dans les promenades aux environs, et lorsqu'on rencontrait le visionnaire, on lui disait quelques bons-jours bienveillants; c'était tout, puisqu'il ne demandait pas autre chose; et, pendant mes visites et mes chasses à Éclimont, j'avais, comme tous les habitants du château, pris ma part des récits populaires qui couraient sur Martin, sans avoir jamais eu ni le désir de le rechercher, ni la curiosité de l'entretenir, ni même l'avantage de l'apercevoir.

« Aucun de nous, à coup sûr, ne songeait sérieusement à ce brave homme, lorsqu'un jour, étant à Paris, je reçus, datée de Gallardon, la lettre très-pressée d'un ecclésiastique bien connu de ma famille et parfaitement respectable. Il m'instruisait que, la veille ou l'avant-veille, dans la nuit, Martin, le visionnaire, Martin, la célébrité et peut-être la gloire du pays, avait été, non pas ravi au ciel, tant s'en faut! mais enlevé par la police, et conduit probablement à Paris. Cet enlèvement nocturne et sans cause connue avait surpris et affligé tout le monde. On s'inquiétait sur le sort de Martin; on me suppliait de m'intéresser en sa faveur et d'être utile à ce digne homme dont les visions, encore une fois, ne faisaient de mal à personne, tandis que celles que la police semblait avoir eues à son sujet pouvaient devenir fort désagréables pour lui.

« Ce sentiment de protection naturelle, cette sorte d'habitude de patronage que l'on éprouve et que l'on contracte dans les familles pour les gens qui vous entourent, furent vivement contrariés en moi à la réception de cette lettre, et le furent même, je dois en convenir, plus vivement que de raison. A part le motif d'une charité toute simple vis-à-vis de cet homme dont je n'avais jamais entendu dire que du bien, cette nouvelle me causa une impression que je ne puis définir. Je me promis de ne pas rester inactif devant cette œuvre de violence.

« A cette époque, non seulement tout ce qui tenait à la maison de Monsieur (1) était sans crédit auprès du ministère, mais en était fort mal accueilli. On n'était pas obligé de savoir cela de Gallardon, et on s'imaginait que ma qualité d'aide-de-camp du frère de Louis XVIII devait me faire ouvrir les portes de tous les bureaux et les cabinets de tous les ministres. Pour moi, qui ne pouvais douter du contraire, je me serais bien gardé de faire la moindre démarche de ce côté. Comme le ministre influent commençait, dès-lors, à se défier des relations politiques qui s'établissaient entre le Roi et madame la comtesse du C..., et qu'il ne pouvait ignorer la part que j'y prenais, je me trouvais naturellement en état de suspicion, et le mauvais vouloir était complet à mon égard. Dans cette situation, il me semblait même, confusément, que l'enlèvement si extraordinaire de Martin pouvait bien cacher quelque commencement d'intrigue souterraine qu'il était bon de connaître et de déjouer, mais qu'on ne pouvait déjouer et connaître qu'en agissant directement et sans laisser apercevoir qu'on était instruit de la capture du visionnaire. Une intervention patente en sa faveur aurait été ou nuisible ou inutile, maladroite ou dangereuse; il fallait donc qu'elle fût secrète, et que la rapidité des informations fût jointe au mystère des démarches. Puis, s'il faut tout dire, et si je me souviens bien de toutes les causes de l'impression que je ressentis alors, il y avait, sur toute cette aventure, une sorte de couleur romanesque et de voie ténébreuse qui excitaient ma curiosité. De plus, sans indices et sans ressources, il fallait lutter contre le pouvoir et le crédit du premier ministre: cela était tentant pour mon caractère; enfin c'était le parti du faible contre le fort. J'aime assez cette lutte, et je me décidai à agir.

(La suite prochainement.)

(1) Le comte d'Artois, depuis Charles X.

Deux âmes pures et dévouées se sont unies par des liens éternels; Jenny est devenue M^{me} de Longchamps.

L'éclatante réparation faite à son innocence et le changement survenu dans sa fortune ont opéré un revirement complet dans les sentiments de la foule versatile. La jeunesse tout entière s'est réunie pour la fêter; jamais tant de poudre n'a été brûlée; jamais vivats plus joyeux n'ont retenti en l'honneur de nouveaux mariés.

Jenny est sortie de l'église fière et souriante, appuyée sur le bras d'Olivier, et si quelques regards de haine et d'envie sont arrivés jusqu'à elle, ils n'ont pu venir que du coin obscur où le bataillon vaincu des Infatigables travailleuses a caché sa défaite et sa honte.

Camille lui a témoigné une franche amitié; et, pour être un peu fatigante, la sympathie que lui a montrée son pétulant cousin, le notaire, n'en a pas été moins loyale.

Les Serres aînés n'ont point assisté à la cérémonie. — Ils s'étaient retirés sous leur tente, ne pouvant faire plus. — Pourtant la réflexion les a rendus sages; ils ont fini par s'humilier devant le vieux Simon qui leur a pardonné et leur a laissé la direction de son usine.

L'orgueilleux maître de forges, tombé de sa grandeur au rang d'employé, n'a rien perdu de sa morgue hautaine. On le voit toujours dans son salon, adossé à la tablette de sa cheminée, se redresser avec une inflexible raideur. Ses épaules sont toujours aussi effacées, ses regards aussi dédaigneux; il persiste à blâmer fortement tout le monde, et les muscles de son cou ne se sont pas détendus. Mais, comme il ne jouit plus de la fortune de M. Simon, il n'a plus d'équipage, et les paysans qui le voient passer sur la route de son cabriolet ne lui rendent plus les mêmes honneurs qu'autrefois.

M^{me} Serres s'est engourdie dans un sommeil perpétuel. — Elle se console ainsi de ses infortunes. — Et

AVIS AUX VOYAGEURS.

Service d'Ablis à Étampes.

M. JOUAS fait savoir que, le 1^{er} avril dernier, il a monté un service de Messageries d'Ablis à Étampes, deux fois par semaine: le Mercredi et le Samedi.

Départ d'Ablis... à 7 heures du matin.
Départ d'Étampes... à 1 heure du soir.

Ce service passe à la gare d'Orsonville, à 7 h. 1/2; à Paray, à 8 h.; à Allainville, à 8 h. 1/2; à Authon, à 9 h.; et arrive à Étampes, à 10 h. 1/2 du matin.

M. JOUAS se charge des commissions et de la grosse messagerie.

Bureau à Authon, chez M. MARDELET, aubergiste;
— à Étampes, chez M. LENOIR, place de l'Embarcadère.

Correspondance d'Étampes à Chartres le Jeudi et le Samedi. 3

État civil de la commune d'Étampes.

NAISSANCES.

Du 31 Mai. — TRUBERT Charles-Henri, Moulin à Tan. — 31. CHARPAGNE Jeanne, rue Sainte-Croix, 43.
— Du 3 Juin. — MÉTAS Henri-Gabriel, au Petit-Saint-Mars. — 3. CHANON Paul Emile, rue des Cordeliers, 31.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre: 1^o LARNICOL Louis, 28 ans, menuisier à Choisy-le-Roi; et D^{lle} BARDIN Rose-Eugénie, 22 ans, sans profession, rue Haute-des-Groisneries, 49.

2^o TRANNON Edouard-Gabriel-Emile, vérificateur de l'enregistrement, rue Saint-Jacques, 80; et D^{lle} DENIS DE SENNEVILLE Marie-Pauline, sans profession, rue du Canivet, 3, Paris.

DÉCÈS.

Du 2 Juin. — POTTEAU Clément Honoré, rue Saint-Jacques, 54. — 4. BOUCHER Julienne, 56 ans, femme Lavigne, rue du Perray, 33. — 4. GIBIER Louis-Pierre, 87 ans, rentier, Ile-Maubelle, 40.

Pour les articles et faits non signés: AUG. ALLIEN.

COMPAGNIE ANONYME

HOUILLÈRES

DE LA
SAONE ET DU RHONE
CAPITAL SOCIAL
TROIS MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
41, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris

ÉMISSION DE

20,000 OBLIGATIONS

Rapportant 15 francs d'intérêt annuel

Payable par semestre: 7 FR. 50 le 15 janvier et 7 FR. 50 le 15 juillet

Ces Obligations, émises à 200 francs et ressortant à 150 francs nets, sont remboursables à 300 francs, en cinquante années, par tirages annuels.

Les Souscripteurs de Cinq Obligations recevront, à titre gratuit, une des 4,000 parts de jouissance, créées en vertu de la délibération de l'Assemblée générale du 20 mai 1873 et auxquelles il est réservé 30 p. 100 dans les bénéfices.

l'automate Léonie calme ses nerfs malades en battant sans relâche son piano qui gémit.

Niquet a pris la fuite. On assure qu'il est à Montmédy et qu'il va acheter une étude de greffier. On ajoute même, mais ceci n'est qu'un bruit peut-être mensonger, — on ajoute qu'il est question pour lui d'un prochain mariage. S'il faut en croire les indiscrets, ce mariage est négocié par M^{me} Lagarde, et la future de Niquet, c'est la grande amie, la triste Eléonore, qui, après la perte de ses illusions, est allée cacher sa douleur dans le sein de sa famille, au milieu du troupeau toujours prospère de ses grands frères et de ses petites sœurs.

La pauvre Louvette a trouvé le repos dans l'humble cimetière du village, et sa vieille grand-mère, la mendicante, a refusé les dons que voulait lui faire Olivier. Elle continue à courir les grandes routes et à tendre sa vieille main décharnée. Elle habite toujours dans la hutte des pâquis; et quand la journée a été bonne, quand elle a pu s'acheter une bouteille de genièvre, elle se hâte de jurer du seul bonheur qui lui reste dans la vie. L'ivresse endort ses regrets et lui rend sa Louvette.

Deux mois se sont écoulés. Sophie est en pleine convalescence. Elle vient de se lever et essaie ses forces dans sa belle chambre cirée. Elle fait quelques pas, et s'arrête pour s'appuyer sur l'épingle de M^{me} Lagarde. L'abbé Collin, le docteur Fresque, M. Gervais sont auprès d'elle.

Le paysan n'a plus cet air narquois et insouciant, cette mine brave et résolue qui révèle l'intime contentement de soi-même. Une expression inquiète est restée sur son visage, et il écoute avec une humilité repentante le discours que lui tient le docteur. C'est la mort de la Louvette et la maladie de sa fille qui ont opéré en lui cette métamorphose. Les remords et l'inquiétude ont triomphé de son entêtement et de son égoïsme.

Il en résulte que chaque Souscripteur de CINQ OBLIGATIONS a droit:

A 75 fr. » de revenu fixe.

Et 38 fr. 25 de revenu éventuel.

Total: 113 fr. 25 pour un déboursé de 990 f.

Soit 8 1/3 0/0 de revenu fixe et 1 1/4 0/0 en plus de revenu éventuel.

Ensemble, plus de 12 1/2 0/0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le baron de FARINCOURT, *, ancien préfet, Président.

MM. ARISTIDE BOUINAIS, *.

MARIE CLAUDIN, ancien Maître de forges.

DE GAY DU PALLAND, *, ancien Sous-Préfet.

E. LIONNET, ancien Chef d'exploitation des Mines du Berry pour le Creuzot.

L'exploitation de la compagnie qui comprend les houillères de Communay, de Norroy et de Forges, porte sur une étendue de 6,690 hectares dont la richesse houillère, évaluée et reconnue par trois ingénieurs d'une compétence indiscutable représentée, d'après leurs évaluations, une moyenne de 49,226,000 tonnes.

Le produit net, calculé à raison de 5 fr. par tonne, avec une extraction annuelle de 275,000 tonnes, représente un bénéfice brut de 1,307,500 fr., qui, déduction faite de toutes les charges existantes, frais de toute nature, amortissement, réserve, etc., laisse net 1,021,500 fr., tandis que le service des 20,000 Obligations qui sont l'objet de la présente émission, n'exige, amortissement compris, qu'une somme de 328,585 francs par an.

CONDITIONS DE L'ÉMISSION

Ces Obligations sont émises à 200 francs l'une, jouissance du 15 janvier 1873, payables:

En souscrivant..... 20 fr.

A la répartition..... 30 »

15 juillet..... 50 »

15 octobre..... 50 »

15 janvier 1874..... 50 »

200 fr.

A déduire les coupons du 15

juillet et du 15 janvier..... 15 fr.

Escompte bonifié aux Sous-

cripteurs qui se libèrent im-

médiatement..... 5 fr.

Ce qui fait ressortir l'Obligation à... 180 fr.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

Du 9 au 15 JUIN inclusivement

A PARIS: Au Siège de la Société, 41, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 41, et chez M. A. BEAURE, Directeur de la Banque générale de Crédit, 7, rue Lafayette.

DÉPARTEMENTS: Banquiers, Agents de Change et Changeurs.

Les demandes accompagnées du versement doivent être adressées, par lettres chargées, à MM. les Administrateurs de la Compagnie, ou à M. A. BEAURE, banquier, au Crédit duquel on peut également verser dans les succursales de la Banque de France.

NOTA. — On recevra en paiement des souscriptions et sans aucuns frais:

1^o Tous les coupons payables en juillet;

2^o Toutes les valeurs négociables dont la vente aura lieu au cours moyen du jour de la réception des titres.

— Chose-là! Monsieur Gervais, dit le docteur, j'ai tiré Sophie d'affaire; mais pour que les choses aillent tout à fait bien, il faut que vous fassiez quelques petits sacrifices.

— On ne doit jamais contrarier les convalescents, ajoute l'abbé Collin.

— Ainsi, Monsieur Gervais, reprend le docteur, ne mettez plus de robes de soie à l'enfant; ça pourrait lui donner une rechute. Et si vous tenez à voir réparer sur ses joues un beau vermillon, laissez-la élever les petits poulets, battre le beurre et traire les vaches. — Cette ordonnance sera peut-être insuffisante. — Alors, permettez-lui de faire avec vous la moisson prochaine. Quand elle aura silé, javalé, chargé et déchargé des gerbes pendant seulement une quinzaine, vous ne la reconnaîtrez plus, tant elle sera redevenue vermeille et bien portante.

M. Gervais ne répond rien aux paroles du docteur. Intérieurement il fait son deuil de ses ambitieuses espérances. Il comprend qu'il est impossible que sa Sophie lui fasse jamais honneur.

Mais un bruit de pas retentit dans la cuisine, et une expression de joie et d'orgueil éclaircit son visage attristé.

M^{me} de Longchamps et son mari apparaissent sur le seuil de la belle chambre cirée, et Jenny court les bras ouverts à Sophie qu'elle embrasse affectueusement.

Le visage de M. Gervais est tout à fait resplendissant. Il s'approche d'Olivier son chapeau à la main.

— C'est bien de l'honneur pour moi, lui dit-il, de vous recevoir dans ma maison.

— Et c'est aussi pour moi un honneur et un plaisir de vous serrer la main, lui répond Olivier; seulement je vous avouerai que j'ai laissé à votre porte un ami qui n'a point osé entrer chez vous.

— Un ami de M. de Longchamps! s'écrie M. Gervais.

Les machines à vapeur verticales sont aujourd'hui reconnues comme étant le moteur le plus parfait, le plus économique et de la manœuvre la plus facile qui puisse être appliquée à toutes les exploitations industrielles, commerciales et agricoles. M. Hermann Lachapelle, qui tient le premier rang dans la construction de ces machines, vient d'acquiescer de vastes terrains contigus à l'usine du Faubourg-Poissonnière, qui permettront à l'importante maison qu'il dirige d'avoir une exposition permanente de tous ses types prêts à livrer et de pouvoir, immédiatement et en tout temps, satisfaire aux besoins de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, dont la prospérité est directement liée à l'emploi des machines à vapeur. 6-3

Paris-Journal va commencer la publication d'un grand roman d'aventures et de passions contemporaines dû à la plume d'un écrivain qui est destiné à recueillir l'héritage du regretté Ponson du Terrail, M. Albert Delpit: *la Vengeresse*.

Tous les jours le même journal publie, outre son feuilleton, *la Belle Limonadière*, cause célèbre du commencement de ce siècle, récit palpitant retrouvé par M. Paul Mahalin, dans les annales de la police de la Restauration.

La partie politique du Paris-Journal est toujours confiée à MM. H. de Péne (rédacteur en chef), J.-J. Weiss, Loustalot et autres écrivains, qui assurent à ce journal le premier rang parmi les défenseurs des principes conservateurs. 24

LE MONDE MUSICAL *

Edition n. — Piano seul.

SOMMAIRE DU MOIS DE JUIN 1873.

Guitare, par FRANZ HIRTZ. — *Preludio alla Kessier*, par E.-M. DELABORDE. — *Marche aux Flambeaux*, par IGNAZ GIBSONE. — *Le Pas de l'Autriche* (marche orientale), par PAUL WACHS. — *Roman sans Paroles* (œuvre posthume), par H. A. WOLLENHAUPT. — *Barcarolle*, par D. BIANCHERI.

(*) Trois mois, 3 fr. — Six mois, 6 fr. — Un an, 10 fr. — Un numéro, 1 fr. 50 c. — PARIS, ENOCH PÈRE ET FILS, 23, boulevard Saint-Martin.

Musée des Familles, 29, rue St-Roch, Paris, et chez tous les libraires. — Paris, 6 fr. par an; départements, 7 fr. 50 (franco).

SOMMAIRE DU MOIS DE JUIN 1873: *Episodes de guerres maritimes. Le Château du Tige* (suite), par G. de La Landelle (3 grav.). — *Le Voyage en Autriche* (suite), par A. Dubarry (6 grav.). — *Fantaisies scientifiques. Sous les eaux* (suite), par H. de la Blanchère (1 grav.). — *Etudes musicales. Robinsonette*, par Eugène Muller (4 grav.). — *Le Salon de 1873*, par Ch. Wallut (4 grav.). — *Mercur de France*. — Théâtres.

ANNONCES.

(1) Etude de M^{re} BOUVARD, avoué à Étampes, Rue Saint-Jacques, n^o 5.

DEMANDE

EN

SÉPARATION DE BIENS.

D'un exploit du ministère de Roussel, huissier à Méréville, en date du six juin mil huit cent soixante-treize, enregistré,

Et avec une vivacité juvénile, il court vers la porte; mais Olivier l'arrête:

— Attendez au moins que je vous dise son nom. Mon ami s'appelle Antoine.

— Antoine! dit le paysan stupéfait.

— Mais oui, Antoine Pahaut, le fils de l'aubergiste, le plus riche propriétaire du pays, — après vous, Monsieur Gervais. Voulez-vous que nous allions le chercher?

Le visage de M. Gervais a repris son expression désolée et contrite.

Pourtant le paysan suit Olivier. Il donne une poignée de main au fils d'Eloi Pahaut et le ramène dans la chambre de Sophie.

L'apparition inattendue de son amoureux cause à la convalescente une émotion trop vive. Antoine la voit chanceler, il l'entoure de ses bras pour la soutenir, et ne peut s'empêcher de la presser un peu sur son cœur.

Elle se ranime et lui sourit. Olivier les montre tous les deux à M. Gervais qui dit en poussant un soupir:

— Allons, c'est fini! Jamais ma Sophie ne me fera honneur.

Une année s'est écoulée, et l'on ne reconnaît plus le vieux manoir, du temps de la défunte baronne si morne et si désolé! Ses murailles grises rient au soleil; les fleurs de ses parterres ont un éclat charmant, ses charmes et ses pelouses sont du vert le plus beau. Le ciel y est plus bleu qu'aillours, et le printemps plus doux. L'espoir rayonne et l'amour chante dans cette demeure fortunée où Jenny et Olivier ont fait leur nid.

LOUIS JACQUIER.

PIN.

Il appert :
 Que madame Aline Bathilde MEUNIER, épouse de M. Amand Henri PÉCHOUX, négociant en vins, avec lequel elle demeure à Méréville, a formé contre ledit sieur Pechoux une demande en séparation de biens, et que M^e Bouvard, avoué près le Tribunal civil de première instance d'Étampes, a été constitué pour la demanderesse sur ladite assignation.
 Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.
 Étampes, le sept juin mil huit cent soixante-treize.
 Signé, **BOUVARD.**

(2) Étude de M^e CHENU, avoué à Étampes, Rue Saint-Jacques, n° 59 bis.

VENTE SUR LICITATION
 EN LA MAISON D'ÉCOLE DE MORIGNY,
 Par le ministère de M^e HAUTEFEUILLE,
 Notaire à Étampes, commis à cet effet.
 D'UNE
MAISON
 Sise à Champigny, commune de Morigny,
 Avec
 GRANGE, ÉCURIE, VACHERIE,
 AISANCES ET DÉPENDANCES,
 ET DE
HUIT PIÈCES DE TERRE ET BOIS
 Sises au terroir de Morigny,
 EN 9 LOTS
 Le tout dépendant de la communauté ayant existé entre les époux JOUANNEAU-GILLET.
 L'Adjudication aura lieu le **Dimanche 29 Juin**
 mil huit cent soixante-treize,
 Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :
 En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Étampes, le six mai mil huit cent soixante-treize, enregistré et signifié,
 Il sera,
 Aux requêtes, poursuites et diligences de :
 1^o Madame Marie-Rosalie GILLET, cultivatrice, demeurant à Champigny, commune de Morigny, veuve de M. Jacques JOUANNEAU;
 2^o M. Emile-Auguste JOUANNEAU, cultivateur, demeurant audit Champigny; ce dernier héritier, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, du sieur Jouanneau, sus-nommé;
 Ayant pour avoué M^e Louis-Laurent CHENU, demeurant à Étampes, rue Saint-Jacques, numéro 39 bis;
 En présence, ou eux dûment appelés, de :
 Premièrement. Madame FLORENCE DENNECÉ, cultivatrice, demeurant à Villetaneuse, commune d'Étampes, veuve de M. Emile JOUANNEAU;
 « Au nom et comme tutrice naturelle et légale de : 1^o Emile Jouanneau; 2^o Amélie-Clémence Jouanneau, ses enfants mineurs. »
 Deuxièmement. M. Pierre-Firmin JOUANNEAU, cultivateur, demeurant à Champigny;
 « Au nom et comme subrogé-tuteur du mineur François-Joseph Jouanneau, enfant issu du mariage d'entre la dame Marie-Rosalie Gillet et le sieur Jacques-Désiré Jouanneau, « décédé. »
 Troisièmement. M. Louis-Théodore Jouanneau, garçon limonadier, demeurant à Paris, rue de Chabrol, numéro 39;
 Défaillants, faute d'avoir constitué avoué;
 Et encore en présence, ou eux dûment appelés, de :
 1^o M. Emile-Auguste Jouanneau, sus-nommé;
 « Au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Emile Jouanneau et Amélie-Clémence Jouanneau, sus-nommés. »
 2^o M. Pierre-Eugène Canivet, journalier, demeurant à Champigny;
 « Au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc du mineur François-Joseph Jouanneau, aussi « sus-nommé. »

Procédé, le **Dimanche vingt-neuf Juin** mil huit cent soixante-treize, heure de midi, en la maison d'école de Morigny, et par le ministère de M^e Hautefeuille, notaire à Étampes, commis à cet effet, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit.
DÉSIGNATION :
 Premier lot.
 Une MAISON sise à Champigny, commune de Morigny, élevée sur cave, d'un rez-de-chaussée comprenant deux pièces dont une à feu, avec grenier dessus couvert en tuiles.
 Grange à la suite, écurie et vacherie, le tout couvert en tuiles.
 Toit à pores couvert en tuiles, poulailler.
 Autre Maison couverte en chaume, dans le fond de la cour, comprenant une pièce avec grenier au-dessus.
 Cour entre les bâtiments.
 Terrain derrière la maison.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.
 Étampes, le 7 Juin 1873.

Le tout tenant d'un côté à M. Alphonse Pillas, d'autre côté à M. Grattery, d'un bout au chemin d'Auvers à Morigny, et d'autre bout à la rue de Champigny.
 Sur la mise à prix de 2,000 fr.
 Deuxième lot.
 Douze ares soixante-seize centiares de terre, terroir de Morigny, champier des Montants; tenant d'un côté à Hippolyte Vaché, d'autre côté à la ruelle Clairon, d'un bout à Robert, et d'autre bout au chemin d'Auvers à Morigny.
 Sur la mise à prix de 75 fr.
 Troisième lot.
 Douze ares soixante-seize centiares de bois, mêmes terroir et champier; tenant d'un côté l'Hospice d'Étampes, d'autre côté M. Denizet, d'un bout M. Dufresne, et d'autre bout la comtesse Mollien.
 Sur la mise à prix de 5 fr.
 Quatrième lot.
 Vingt-deux ares trente-trois centiares de terre, même terroir, champier de la Blouse; tenant d'un côté à Aimable Canivet et au chemin, d'autre côté au chemin de la Blouse à la fontaine Saint-Loir, d'un bout Beaulieux, et d'autre bout en pointe à la jonction des deux chemins.
 Sur la mise à prix de 40 fr.
 Cinquième lot.
 Vingt-cinq ares cinquante-trois centiares de terre, même terroir, champier de la Vallée-au-Renard; tenant d'un côté à Alexandre Beaulieux, d'autre côté à Philémon Canivet.
 Sur la mise à prix de 450 fr.
 Sixième lot.
 Sept ares quatre-vingt-dix-sept centiares de terre, même terroir, champier du Millet; tenant d'un côté la veuve Canivet, d'autre côté à Denizet, d'un bout au même, et d'autre bout au chemin d'Auvers à Étampes.
 Sur la mise à prix de 425 fr.
 Septième lot.
 Trois ares dix-neuf centiares de terre, même terroir, champier du Chemin-Creux; tenant d'un côté à Denizet, d'autre côté à l'Hospice, d'un bout à Robert, et d'autre bout au chemin Creux.
 Sur la mise à prix de 30 fr.
 Huitième lot.
 Vingt-cinq ares cinquante-trois centiares de terre, même terroir, champier de l'Aune; tenant d'un côté Louis Robert, d'autre côté Chevallier et Desgrouas, d'un bout Pillas, et d'autre bout Denizet.
 Sur la mise à prix de 5 fr.
 Neuvième lot.
 Six ares trente-huit centiares de terre, même terroir, champier des Montants; tenant d'un côté à Vacher, d'autre côté à Roussel, d'un bout à Sevestre, et d'autre bout au chemin de Morigny à Auvers.
 Sur la mise à prix de 40 fr.
 Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant soussigné.
 A Étampes, le cinq juin mil huit cent soixante-treize.
 Pour original,
 Signé, **CHENU.**
 S'adresser, pour les renseignements :
 A Étampes,
 A M^e CHENU, avoué poursuivant, rue St Jacques, numéro 39 bis;
 A M^e HAUTEFEUILLE, notaire, rue Saint-Jacques, numéro 81, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;
 Et sur les lieux.
 Ensuite est écrit : Enregistré à Étampes, le sept juin mil huit cent soixante-treize, folio 76 recto, case 5. Reçu un franc quatre-vingt centimes, décimes compris.
 Signé, DELZANGLES.

Étude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Étampes.
ATTIRAIL DE LABOUR
 ET
OBJETS MOBILIERS
A VENDRE
 Aux enchères publiques,
 Le Dimanche 15 Juin 1873, à midi,
 A ÉTAMPES,
 En la demeure de Madame veuve PICHOT,
 rue du Sablon, n° 4,
 Par le ministère de M^e ROBERT,
 Commissaire-priseur de l'arrondissement d'Étampes.
 Consistant en :
 Un Cheval et ses Harnais, trois Vaches, deux Charrettes, trois Hersees, une grande Voiture, un Tombereau, une Carriole, Fumier, Fourrage, Paille et divers Instruments de culture.
 Couchettes, Literie, Linge, Armoires, Commodes, Buffets, Chaises, Batterie de cuisine.
 Et quantité d'autres Objets.
 Crédit aux personnes solvables. 2-1

ÉTUDE MÉNERAY, rue du Flacon, à Étampes.
ADJUDICATION
 (Sans attribution de qualité)
 EN L'ÉTUDE MÉNERAY,
 Par le ministère de M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Étampes, Commis pour recevoir les actes de l'étude de M. Méneray, ci-devant notaire à Étampes, et spécialement à cet effet,
 D'UNE
COUPE DE FOURRAGES
 DANS
1 hectare 81 ares 82 centiares
 Sis terroir d'Étampes,
 DÉPENDANT
 de la succession de M. LUCIEN-FLORENTIN PICHOT.
 S'adresser à l'ÉTUDE MÉNERAY, rue du Flacon

Étude de M^e LANCELIN, notaire à Ablis.
A AFFERMER
 Par les Guérets de 1874,
 LA
FERME DE LA MASSICOTERIE
 Située commune des Essarts le Roi,
 Près Rambouillet,
 COMPRENANT
 Bâtimens d'habitation et d'exploitation,
 et 128 hectares de terre.
 S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e LANCELIN, notaire à Ablis. 2-1

A CÉDER
 Par suite de cessation d'affaires,
 Pour prendre possession de suite,
 UNE
MAISON DE COMMERCE
 DE NOUVEAUTÉS, DRAPERIE & ROUENNERIE
 EXPLOITÉE À ANGERVILLE,
 Place de la Mairie, Grande Rue.
 S'adresser, pour traiter, à M. LEBRET, rue Saint-Jacques, numéro 9;
 Et pour visiter l'établissement, sur les lieux. 3 1

Étude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Étampes.
ATTIRAIL DE LABOUR
 ET
OBJETS MOBILIERS
A VENDRE
 Aux enchères publiques,
 Le Dimanche 15 Juin 1873, à midi,
 A ÉTAMPES,
 En la demeure de Madame veuve PICHOT,
 rue du Sablon, n° 4,
 Par le ministère de M^e ROBERT,
 Commissaire-priseur de l'arrondissement d'Étampes.
 Consistant en :
 Un Cheval et ses Harnais, trois Vaches, deux Charrettes, trois Hersees, une grande Voiture, un Tombereau, une Carriole, Fumier, Fourrage, Paille et divers Instruments de culture.
 Couchettes, Literie, Linge, Armoires, Commodes, Buffets, Chaises, Batterie de cuisine.
 Et quantité d'autres Objets.
 Crédit aux personnes solvables. 2-1

ÉTUDE MÉNERAY, rue du Flacon, à Étampes.
ADJUDICATION
 (Sans attribution de qualité)
 EN L'ÉTUDE MÉNERAY,
 Par le ministère de M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Étampes, Commis pour recevoir les actes de l'étude de M. Méneray, ci-devant notaire à Étampes, et spécialement à cet effet,
 D'UNE
COUPE DE FOURRAGES
 DANS
1 hectare 81 ares 82 centiares
 Sis terroir d'Étampes,
 DÉPENDANT
 de la succession de M. LUCIEN-FLORENTIN PICHOT.
 S'adresser à l'ÉTUDE MÉNERAY, rue du Flacon

SURDITÉ
 Guide pour leur traitement. 2 fr. — 7,800 Malades depuis 16 ans. — Traitement facile à suivre par correspondance. Dr GUERIN, R. de Valois, 47. — 4 h. à 2 heures. — Paris.

LE MONITEUR DE LA BANQUE
 JOURNAL FINANCIER (5^e année),
 pour Paris et les Départemens
 Paraissant le dimanche (52 numéros par an), publiant tous les tirages et donnant des renseignements complets et impartiaux sur toutes les valeurs cotées et non cotées. — Abonnements d'essai pour trois mois : 1 fr. 7, rue Lafayette, Paris. 20-14

AUX QUATRE COINS
 Rue Darnatal, n° 18, à ÉTAMPES.
CANTINIAU
 Coiffeur Parfumeur
 SEUL DÉPOSITAIRE
DE L'EAU ARCHELAIS
 PROCÉDÉ INFAILLIBLE pour enlever les pellicules, faire repousser les cheveux et en arrêter la chute en peu de temps.
 POMMADE ARCHELAIS. — Flacons et Pots depuis 1 fr. 50 c.
 Grand assortiment de Parfumerie fine, des premières Maisons de Paris. — Brosserie. — Articles de toilette. — Cravates. — Faux-Cols. — Foulards. — Postiches. — Ouvrages en cheveux : Tableaux, Bagues, Bracelets, Cordons, etc., etc., le tout fait sur commande. 8

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Étampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
31 Mai 1873.	fr. c.	6 Juin 1873.	fr. c.	31 Mai 1873.	fr. c.
Froment, 1 ^o q.....	27 79	Blé-froment.....	27 34	Blé élite.....	25 00
Froment, 2 ^o q.....	26 06	Blé-boulangier.....	24 00	Blé marchand.....	22 75
Méteil, 1 ^o q.....	23 00	Méteil.....	19 34	Blé champart.....	21 25
Méteil, 2 ^o q.....	20 78	Seigle.....	12 67	Méteil moyen.....	18 00
Seigle.....	14 39	Orge.....	12 67	Méteil.....	16 50
Escourgeon.....	15 01	Escourgeon.....	12 67	Seigle.....	14 25
Orge.....	14 04	Avoine.....	9 00	Orge.....	14 75
Avoine.....	10 42			Avoine.....	10 50

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 31 Mai au 6 Juin 1873.

DÉNOMINATION.	Samedi 31	Lundi 2	Mardi 3	Mercredi 4	Jeudi 5	Vendredi 6
Rente 5 00.....	91 10	90 60	90 30	90 60	91 40	90 80
— 4 1/2 00.....	80 75	79 50	79 00	79 25	80 50	80 00
— 3 00.....	56 85	56 65	56 45	56 60	56 80	56 65
Emprunt 1872.....	89 80	89 40	89 45	89 60	89 85	89 60

A VENDRE ou A LOUER
 BELLE
MAISON BOURGEOISE
 Située à Étampes, 25, rue Saint-Antoine.
 S'adresser à M^e BOUVARD, avoué à Étampes. 40

ANTINEURALGIE BOUDIER
 Guérissant instantanément
 PAR LE NEZ
 LES
 Maladies de la tête n'étant pas occasionnées par des dérangements de l'estomac, telles que :
NÉURALGIES FACIALES, MIGRAINES, CÉPHALALGIES, OTALGIES (Néuralgies de l'oreille), **ODONTALGIES** (Néuralgies dentaires), lors même que les dents seraient cariées.
PRÉPARE PAR BOUDIER
 PHARMACIEN
 A Joigny (Yonne). Dépôt à Paris, r. Réaumur, 25, ph. CHAUVELLIER.
 DÉPÔT à Étampes, chez M. INGHARD, pharmacien, place Notre-Dame. 52-14

MACHINES VAPEUR VERTICALES
 portatives, fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les Expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleures machines que toutes les autres systèmes; prenant peu de place, pas d'installation, arrivant toutes montées, prêtes à fonctionner; brûlant toute espèce de combustible; conduites et entretenues par le premier venu; appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries.
 Envoi franco du prospectus détaillé.
J. HERMANN-LACHAPELLE
 144, rue du Faubourg-Poissonnière, 144, Paris, 26-10

SURDITÉ
 Guide pour leur traitement. 2 fr. — 7,800 Malades depuis 16 ans. — Traitement facile à suivre par correspondance. Dr GUERIN, R. de Valois, 47. — 4 h. à 2 heures. — Paris.

LE MONITEUR DE LA BANQUE
 JOURNAL FINANCIER (5^e année),
 pour Paris et les Départemens
 Paraissant le dimanche (52 numéros par an), publiant tous les tirages et donnant des renseignements complets et impartiaux sur toutes les valeurs cotées et non cotées. — Abonnements d'essai pour trois mois : 1 fr. 7, rue Lafayette, Paris. 20-14

AUX QUATRE COINS
 Rue Darnatal, n° 18, à ÉTAMPES.
CANTINIAU
 Coiffeur Parfumeur
 SEUL DÉPOSITAIRE
DE L'EAU ARCHELAIS
 PROCÉDÉ INFAILLIBLE pour enlever les pellicules, faire repousser les cheveux et en arrêter la chute en peu de temps.
 POMMADE ARCHELAIS. — Flacons et Pots depuis 1 fr. 50 c.
 Grand assortiment de Parfumerie fine, des premières Maisons de Paris. — Brosserie. — Articles de toilette. — Cravates. — Faux-Cols. — Foulards. — Postiches. — Ouvrages en cheveux : Tableaux, Bagues, Bracelets, Cordons, etc., etc., le tout fait sur commande. 8

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Étampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
31 Mai 1873.	fr. c.	6 Juin 1873.	fr. c.	31 Mai 1873.	fr. c.
Froment, 1 ^o q.....	27 79	Blé-froment.....	27 34	Blé élite.....	25 00
Froment, 2 ^o q.....	26 06	Blé-boulangier.....	24 00	Blé marchand.....	22 75
Méteil, 1 ^o q.....	23 00	Méteil.....	19 34	Blé champart.....	21 25
Méteil, 2 ^o q.....	20 78	Seigle.....	12 67	Méteil moyen.....	18 00
Seigle.....	14 39	Orge.....	12 67	Méteil.....	16 50
Escourgeon.....	15 01	Escourgeon.....	12 67	Seigle.....	14 25
Orge.....	14 04	Avoine.....	9 00	Orge.....	14 75
Avoine.....	10 42			Avoine.....	10 50

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 31 Mai au 6 Juin 1873.

DÉNOMINATION.	Samedi 31	Lundi 2	Mardi 3	Mercredi 4	Jeudi 5	Vendredi 6
Rente 5 00.....	91 10	90 60	90 30	90 60	91 40	90 80
— 4 1/2 00.....	80 75	79 50	79 00	79 25	80 50	80 00
— 3 00.....	56 85	56 65	56 45	56 60	56 80	56 65
Emprunt 1872.....	89 80	89 40	89 45	89 60	89 85	89 60

Fu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Étampes.
 Étampes, le 7 Juin 1873.

Enregistré pour l'annonce n° Folio
 Reçu franc et centimes, décimes compris.
 A Étampes, le 1873.